

Campagne de recrutement PSL PhD Tracks

Modalités d'admission et calendrier 2023/24

L'Université PSL reconduit au titre de l'année académique 2023/24 l'appel à candidature pour ses programmes d'excellence PhD tracks.

Accessibles après un premier cycle dans l'enseignement supérieur et structurés sur le modèle anglo-saxon, les PhD tracks PSL offrent un financement pendant 5 ans, soit de l'entrée en master à l'obtention du doctorat.

Article 1 : Descriptif des PhD tracks PSL

Hautement sélectifs et entièrement dispensés en anglais, ces cursus s'adressent à des étudiantes et des étudiants à haut potentiel souhaitant relever les défis scientifiques de demain et être formés, dès le niveau master, au plus près de la recherche. Immérgés dans l'écosystème d'excellence des programmes gradués de PSL (laboratoires et équipes académiques du plus haut niveau, partenariats internationaux, formations transverses, etc.), les lauréats bénéficient d'un parcours personnalisé orienté vers leur projet de thèse dès la 1^{re} année de leur master au sein de PSL.

Les PSL PhD Tracks comporte deux volets :

- un volet master (24 mois)
Seuls les masters et parcours listés ci-dessous (Article 5) sont éligibles au présent appel à candidature PhD Track au titre de l'année universitaire 2023/24 (rentrée en septembre 2023).
- un volet doctorat (36 mois).
Une fois diplômés de leur master, et suite aux validations de leurs projets de thèse dont les modalités varient d'un PhD track à l'autre (« qualifying exam »), les étudiants lauréats poursuivront leur doctorat à PSL.

Article 2 : Modalités de financement et prestations offertes aux lauréats

- Financement

Le montant de la bourse octroyée aux lauréats des PhD track PSL est de :

- 10.000€ / an minimum pour la ou les deux années de master (modalités de versement spécifiques selon les établissements de PSL)
- L'équivalent d'un contrat doctoral basé sur la législation française (montant en vigueur selon l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel pour un contrat doctoral durant 3 ans).

Le financement du master est une gratification octroyée directement à l'étudiant ; le contrat doctoral est un contrat de travail au sens de la réglementation en vigueur. Le doctorant reçoit ainsi une rémunération salariale ouvrant des droits et soumis à des cotisations salariales. Le doctorant est considéré comme salarié pour toute la durée du contrat.

Sauf disposition spécifique prévue par le programme gradué concerné (voir site web), les droits d'inscription, les frais de logement, de transport et plus généralement les frais de vie restent à la charge des lauréats.

- Prestations et accompagnement offerts aux lauréats

En complément de la bourse, les lauréats 2023/24 bénéficieront des dispositifs d'accompagnement suivants pour faciliter leur intégration à PSL :

- 3 mois de cours de FLE en ligne offerts gratuitement aux lauréats non-francophones
- Lorsque l'établissement de PSL qui accueille le lauréat d'un PhD track ne lui propose pas directement un logement, selon qu'il dispose ou non d'un internat : accompagnement à la recherche de logement à Paris par le service Accueil Logement de PSL

- Pour les lauréats étrangers (primo-arrivants ou non), accompagnement administratif et accueil par le PSL Welcome desk (titres de séjour, assurance maladie, ouverture de compte bancaire, *buddy program*, tandems linguistiques etc.)
- Accès aux services de santé gratuits de PSL, y compris au service de téléconsultation (Qare),
- Abonnement à PSL sports.

Article 3 : critères de recrutement

Les critères d'admission communs à tous les PhD tracks de PSL sont les suivants : **excellence académique, qualité du projet de recherche, maîtrise de la langue anglaise**. Une expérience préalable de recherche n'est pas obligatoire, mais elle constitue un atout.

Article 4 : Conditions d'éligibilité

- Pour candidater aux PhD tracks de PSL, les candidats doivent satisfaire aux prérequis propres au master concerné et détaillés sur le site web de la formation. En particulier, et ce quel que soit le PhD track visé, les candidats devront *a minima* être titulaires (ou en dernière année de préparation l'année de leur candidature) d'une licence, d'un bachelor ou de tout autre diplôme de niveau équivalent justifiant de 180 crédits ECTS (équivalent Bac+3).
- Pour les étudiants déjà inscrits à PSL et qui satisfont aux critères ci-dessus : en plus des conditions générales d'admission, seuls les étudiants inscrits en L3 ou dans un master non inclus dans le programme gradué visé sont éligibles. En d'autres termes, il conviendra de distinguer les 3 cas suivants :
 - Étudiant en L3 à PSL, quel que soit le diplôme → **candidature éligible**
 - Étudiant dans un master PSL en dehors du programme gradué concerné → **candidature éligible**
 - Étudiant dans un master PSL inclus dans le programme gradué concerné → **candidature non-éligible** (afin de ne pas nuire à la cohérence du système en 5 ans et à l'attractivité internationale de ces nouveaux cursus).

Exemple : un étudiant inscrit (ou diplômé) en Master « Sciences de l'Univers et technologies spatiales » à l'Observatoire de Paris-PSL ne pourra pas candidater au PSL PhD track d'Astrophysique.

À noter : L'admission en PhD track PSL n'est possible qu'**au niveau M1** pour un cycle d'études complet de 5 ans (2 ans de master et 3 ans de doctorat). En d'autres termes, il n'existe pas d'admission directe en 2^e année de PhD track.

Article 5 : liste des PhD tracks ouverts aux recrutements en 2023/24

Seuls les parcours de masters PSL listés ci-dessous proposeront une entrée en PhD track au titre de l'année universitaire 2023/24 (rentrée en septembre 2023) et seront donc ouverts à candidature.

À noter : **l'admission en PhD track PSL vaut admission en master.**

Programme gradué	Parcours de Master éligibles aux PhD tracks PSL 2023/24	Site web du PhD track
Chimie	- Chimie et sciences du vivant (<i>Master Chimie</i>) - Chimie intégrative et innovation (<i>Master Chimie intégrative et innovation</i>)	Site web
Physique	- International Centre for Fundamental Physics and its interfaces (<i>Master Physique</i>) - Quantum Engineering (<i>Master Physique</i>)	Site web
Sciences du vivant	- Interdisciplinary Master's in Life Sciences (<i>Master Sciences du vivant</i>) - Biomedical engineering (<i>Master Biomedical engineering</i>)	Site web
Sciences de la terre & biodiversité	- Sciences de la planète (<i>Master Sciences de la terre et des planètes, environnement</i>) - Interdisciplinary Master's in Life Sciences (<i>Master Sciences du vivant</i>)	Site web
Astrophysique	- Sciences de l'univers et technologies spatiales (<i>Master Sciences de l'univers et technologies spatiales</i>)	Site web
Mathématiques & applications	- Mathématiques Appliquées et Théoriques (<i>Master Mathématiques et applications</i>)	Site web
Finance	- Research in Finance (<i>Master Finance</i>)	Site web

Cette liste est propre à l'appel à candidatures 2023/24 et est susceptible d'évolution au titre des prochaines campagnes.

Compte tenu de la très haute sélectivité des PhD Tracks PSL, il est très fortement recommandé aux candidats de postuler en parallèle aux sessions de recrutement « traditionnelles » des masters (cursus en 2 ans). Les modalités et calendriers de recrutement sont détaillés sur le site de la formation.

Article 6 : Calendrier de recrutement 2023/24

- Ouverture des candidatures (dépôt de dossier) : 3 novembre 2022
- Date limite de dépôt des candidatures : 3 janvier 2023 (23h59 CET time)
- Auditions des candidats admissibles : du 31 janvier au 24 février 2023 (selon le master concerné)
- Résultats d'admission : 6 mars 2023

Article 7 : Procédure et dossier de candidature

Procédure de recrutement sur dossier (à soumettre en ligne [sur le portail de PSL](#)) et entretien.

Les candidats admissibles seront conviés à un entretien de recrutement (physique ou à distance) avec la commission de recrutement du PhD track concerné. Ces entretiens se déroulent en anglais.

Dossier de candidature : tous les documents doivent être déposés en ligne sur le portail de candidature. Seules les candidatures complètes et soumises dans les délais affichés seront prises en considération. Les candidats devront notamment fournir les pièces suivantes :

- **CV académique** (en anglais)
- **Relevés de notes et diplômes** de chaque établissement / université fréquenté(e) dans l'enseignement supérieur
- **Projet d'études** (en anglais, une page maximum)
Ce document vise à expliciter qui vous êtes et ce que vous attendez de vos études supérieures. Votre intérêt pour le domaine et vos objectifs de carrière seront détaillés. Vous pouvez utiliser ce document pour clarifier tout élément inhabituel dans votre CV ou vos relevés de notes.
- **Projet de recherche** (en anglais, une à deux pages)
Ce projet doit expliciter vos intérêts dans votre domaine de recherche et de spécialisation. Vous présenterez un projet de recherche structurant dans lequel vous vous êtes engagé et ce que vous prévoyez pour l'avenir de votre recherche si vous rejoignez un programme gradué PSL.
- **Justificatif de maîtrise de langue anglaise (niveau C1)**. Pièce facultative mais recommandée.
À noter, le niveau d'anglais des candidats admissibles sera également évalué dans le cadre de l'entretien. Les prérequis de langue propres à chaque PhD track sont affichés sur le portail de candidature. De façon générale :
 - Si la langue maternelle du candidat est l'anglais ou s'il a obtenu un diplôme d'enseignement supérieur (BA/BS.c, MA) dans une université anglophone, il suffira de joindre une déclaration l'expliquant.
 - Le cas échéant, il est recommandé de joindre les résultats officiels (attestation de score) d'un test d'anglais récent, par exemple le TOEFL ou l'IELTS. Si le candidat ne dispose pas de résultats officiels récents au moment de sa candidature, il pourra soumettre provisoirement des résultats plus anciens, mais le jury se réserve le droit de demander des résultats officiels et récents plus tard dans le processus de sélection.
- **Références** : coordonnées (nom, titre, email) d'au moins deux référents académiques ou professionnels (encadrants de stage par exemple).

Article 8 : Critères de sélection et organisation des jurys

Chaque étape du processus de sélection (évaluation des dossiers et entretiens des candidats admissibles) est organisée par une commission de recrutement déterminée par le programme gradué concerné.

Les membres et les présidents des jurys sont soit des enseignants-chercheurs, des professeurs d'université, ou des directeurs de recherche. Des représentants des masters concernés seront impliqués à chaque étape du processus de sélection.

Un jury final et transverse aux différents programmes gradués impliqués dans le présent appel à candidatures validera la liste définitive des lauréats.

Pour rappel, l'évaluation des jurys se base sur des **critères d'excellence académique**, avec une attention particulière accordée à l'intérêt de l'étudiant pour la **recherche** et à la maturité de son projet.

Article 9 : Confidentialité et données personnelles des candidats

L'Université PSL est responsable du traitement des données conformément au règlement européen n°2016/679, le règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'Université PSL s'engage à garder confidentielles toutes les informations transmises dans le cadre du processus de sélection des candidats. Les dossiers de candidature et données afférentes ne seront transmis qu'aux présidents et membres du jury, ainsi qu'aux services administratifs impliqués dans la sélection des candidats (admissions, scolarité).

Article 10 : Obligations des lauréats aux PhD Tracks PSL

Les lauréats des PhD Tracks PSL bénéficiaires de la bourse afférente s'engagent à honorer strictement les conditions de financement détaillées à l'article 2 du présent règlement.

Les étudiants financés doivent remplir les conditions académiques du master dans lequel ils sont inscrits. Une fois le master validé, un comité *ad hoc* désigné par le Programme Gradué concerné, déterminera si l'étudiant bénéficie d'un financement supplémentaire pour la poursuite de son doctorat à PSL (« *qualifying exam* » préalable à l'entrée en thèse).

Le versement de la bourse est subordonné à la présence et l'assiduité de l'étudiant pendant son cursus. Pour percevoir le premier versement de l'allocation mensuelle, le lauréat devra obligatoirement débiter son cursus dans son établissement d'inscription.

Selon la réglementation en vigueur, l'étudiant peut demander une année de césure. La bourse sera alors suspendue pendant cette année de césure.

Possibilités de cumul de bourses / financements :

Le cumul avec d'autres bourses sera étudié au cas par cas par le jury du programme gradué concerné. Ce dernier statuera alors sur la compatibilité des 2 régimes de financement.

En particulier, si un étudiant est également lauréat d'une bourse Eiffel, il ne pourra pas cumuler les 2 bourses pendant ses 2 années de Master. Mais la bourse Eiffel pourra remplacer la bourse de master prévue par le PhD Track PSL pour les deux premières années du cursus (jusqu'à l'entrée en thèse).

Il est en revanche possible de cumuler la bourse PhD track PSL avec une gratification de stage.

Article 11 : Acception du règlement

L'admission confirmée à un PhD Track PSL vaut acception de l'ensemble des dispositions du présent règlement.